



**N°8443**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées**

\*

**Article unique.**

L'article 1*bis*, paragraphe 4, de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, est modifié comme suit :

1° A l'alinéa 3 sont apportées les modifications suivantes :

- a) le terme « et » entre les termes « la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, signée à Paris le 11 décembre 1953 et approuvée par la loi du 13 décembre 1954, » et les termes « la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, signée à Lisbonne le 11 avril 1997 » est supprimé,
- b) les termes « et la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, faite à Paris, le 25 novembre 2019, et approuvée par la loi du 29 mars 2024 » sont insérés entre les termes « et approuvée par la loi du 14 août 2000 » et ceux de « , ainsi que pour le baccalauréat européen, » ;

2° A l'alinéa 4 sont apportées les modifications suivantes :

- a) le terme « et » entre les termes « la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, signée à Paris le 11 décembre 1953 et approuvée par la loi du 13 décembre 1954, » et les termes « la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, signée à Lisbonne le 11 avril 1997 » est supprimé,
- b) les termes « , la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, faite à Paris, le 25 novembre 2019, et approuvée par la loi du 29 mars 2024 » sont insérés entre les termes « et approuvée par la loi du 14 août 2000, » et ceux de « et du baccalauréat international, ».

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 22 janvier 2025

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler